

Règlement Particulier du 14ème Tournoi National de PALAISEAU

01 ET 02 JUILLET 2017

Séries : R5-R6 / D7-D8 / D9-P

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions

Préambule : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du règlement ; celui-ci sera affiché dans la salle.

Article 1 : Autorisation

1.1 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 16.LIFB.91/TI.F/019

Article 2 : Licences

2.1 : Tout joueur devra être en règle avec la FFBad et posséder une licence compétition le jour du tirage au sort.

Article 3 : Catégories

3.1 : Le tournoi est ouvert aux licenciés français, de toutes les régions pour les séries R5 à P.

Article 4 : Juge arbitre et arbitrage

4.1 : Le juge arbitre de la compétition sera Laurence CAMPFORT. Elle est désignée par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel.

4.2 : Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

4.3 : Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

4.4 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 5 : Tableaux

5.1 : Cinq tableaux seront proposés : SH, SD, DH, DD, DM dans les trois séries : R5-R6 / D7-D8 / D9-P

5.2 : Toutes les séries se joueront en poules. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer de mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 6 : Inscriptions

6.1 : Le tournoi est de type STANDARD, les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi. En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient ainsi se retrouver en liste d'attente.

6.2 : Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est libre : les joueurs peuvent jouer en surclassement dans un tableau sans que cela est d'incidence dans les autres tableaux.

6.3 : Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans deux tableaux au maximum.

6.4 : Le montant des droits d'engagement est de 12 euros pour un tableau, 18 euros pour deux tableaux.

6.5 : Les inscriptions sont à envoyées à : Mlle ALIX Claire - 600 résidence du Parc des Eaux Vives - 91120 PALAISEAU accompagnées du chèque de règlement à l'ordre « USP Badminton ». Une inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du chèque.

6.6 : La **date limite d'inscription** est le **Vendredi 2 juin 2017** et la **date de tirage au sort** est le **Vendredi 16 juin 2017**.

6.7 : Le CCPH pris en compte pour l'élaboration des tableaux sera celui de la date limite d'inscription soit le vendredi 2 juin 2016.

6.8 : Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.

Article 7 : Déroulement de la compétition

7.1 : Le tournoi se déroulera suivant les règles Officielles de Badminton de la FFBad, le Règlement Général des Compétitions, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement particulier du tournoi.

7.2 : Le tournoi se déroulera au Gymnase Jesse Owens - 61 avenue du Général Leclerc - 91120 Palaiseau, sur 7 terrains.

7.3 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de compétition. Si un joueur désire quitter la salle, il doit en avertir la table de marque et demander l'accord au juge arbitre.

7.4 : Les tableaux horaires affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

7.5 : Les joueurs disposent de 4 minutes à partir du moment de l'appel de leur match pour se rendre sur le terrain, essayer les volants, taper quelques volants, se dévêtir et commencer leur match.

7.6 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

7.7 : Seuls auront accès au plateau les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

7.8 : Une tenue de badminton conforme à la circulaire FFBad en vigueur sera exigée sur les terrains.

7.9 : Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi.

7.10 : Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute en jeu et sera remis une fois par service.

7.11 : Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.

7.12 : Les vainqueurs et les finalistes seront récompensés. Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

7.13 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 8 : Les volants

8.1 : Le volant RSL Grade 3 constitue le volant plume officiel de la compétition ainsi que le volant nylon Yonex Mavis 2000. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition.

8.2 : Pour les joueurs Promotion, le volant plastique reste prioritaire mais les joueurs pourront s'entendre pour utiliser des volants plumes. En cas de désaccord, les volants officiels devront être utilisés. Les volants sont à la charge des joueurs et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date de tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la Ligue Ile-de-France de Badminton.